



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## développement durable

Question écrite n° 74320

### Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports pour lui demander de préciser les intentions du Gouvernement concernant la demande maintes fois formulée et préconisée par le rapport de la commission Attali de réserver un couloir dédié aux taxis et aux bus entre le périphérique parisien et l'aéroport Charles-de-Gaulle. Il lui demande s'il peut lui indiquer s'il entend donner suite à cette suggestion et d'en préciser les modalités.

### Texte de la réponse

À compter d'avril 2009, a été mise en place une expérimentation consistant à réserver la voie de gauche de l'autoroute A1 aux taxis et aux bus réguliers, sur environ 5 kilomètres en direction de Paris, (entre Le Bourget et le tunnel du Landy), entre 7 heures et 10 heures du matin. Cette expérimentation faisait partie d'une série de mesures, décidées en 2008, par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, avec les représentants des taxis, afin d'améliorer l'offre de service public de taxis dans la capitale en diminuant leur temps de parcours lors de leur retour de l'aéroport de Roissy - Charles-de-Gaulle. Plusieurs scénarios ont été expérimentés afin de minimiser la gêne pour les usagers de l'autoroute A1. Une hausse du nombre de taxis présents sur Paris a été constatée. Cette hausse a été en moyenne de 300 taxis et a atteint 600 taxis lorsqu'en plus de la réservation d'une voie de l'autoroute A1, une voie sur le périphérique extérieur parisien était neutralisée afin de faciliter l'accès des véhicules venant de l'autoroute A1. Cette expérimentation a été suspendue en février 2010, car des travaux très importants de sécurisation ont été entrepris dans le tunnel du Landy, obligeant à une réduction du nombre de voies, jusque début 2012. À l'issue de ces travaux, une adaptation actuellement à l'étude, pourrait être mise en oeuvre permettant de pérenniser le dispositif tout en minimisant la gêne pour les usagers, et notamment ceux empruntant le boulevard périphérique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74320

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 mars 2010, page 2892

**Réponse publiée le :** 1er juin 2010, page 6152